

**PROCES-VERBAL**  
**REUNION DU CENTRE COMMUNAL**  
**D'ACTION SOCIALE**  
**DU 26 JUIN 2024**

Sous la présidence de Mme Michèle ESCHLIMANN, Présidente.

\*\*\*\*\*

**Membres présents :**

Mmes Michèle ESCHLIMANN, Céline WALTER, MM. François PELISSIER, Gérard LEISER, Mme Cathie BERI et M. Jérôme EMBARCK.

**Membre absent ayant donné procuration :**

Mme Denise BOSCH à Mme Cathie BERI

\*\*\*\*\*

Madame Céline WALTER ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux membres présents.

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 27 MARS 2024**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a adopté, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS**

- Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la demande de subvention de CARITAS ALSACE,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de verser une subvention de 525,00 € à CARITAS ALSACE

- Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la demande de subvention de LA CROIX BLEUE,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de verser une subvention de 200,00 € à LA CROIX BLEUE

## **DIVERS**

Mme Céline WALTER informe le Conseil d'Administration sur les aides financières accordées à :

- Mme, pour un montant de 300,00 € versé à ELECTRICITE DE STRASBOURG
- M., pour un montant de 200,00 € versé à ELECTRICITE DE STRASBOURG,
- Mme, pour un montant de 200,00 € versé à DOMIAL
- Mme, pour un montant de 247,25 € versé à ELECTRICITE DE STRASBOURG

L'aide financière de 495,40 € au profit de Mme reste en suspens. Mme a résilié le contrat de bail de son appartement ainsi que les contrats d'électricité et de gaz et va retourner habiter chez ses parents pour éviter que la situation empire.

Elle est à la recherche d'un autre emploi mais la recherche s'avère difficile car elle n'a pas le permis de conduire.

M. LEISER propose qu'elle dépose un dossier de surendettement pour permettre d'apurer la dette « en douceur »

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et aucun des participants ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 45.